
Date de Convocation
26/08/2025
Date d’Affichage
28/08/2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	17
Présents	13
Votants	15

OBJET :

**Avis de la commune sur
le projet de classement
des secteurs pavés de
Paris-Roubaix**

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-cinq, le deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER,
Eric LAUWAGIE, Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Emilie
VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD, Anne DAMIE,
Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Gilles RONSE, Valérie
DEVENDEVILLE

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose que depuis 2023, l’Etat a missionné
l’inspection générale de l’environnement et du développement
durable pour examiner l’opportunité de classer les secteurs
pavés du Paris-Roubaix au titre de la loi de 1930. Le
classement des sites au titre de cette loi permettrait de
protéger les sites les plus remarquables présentant un intérêt
général aux motifs scientifique, pittoresque, artistique,
historique ou légendaire. Le classement de secteurs pavés du
Paris-Roubaix constituerait ainsi, d’une part une
reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces
pavés et de la course associée et d’autre part, une garantie de
la protection pérenne de ces pavés.

La DREAL a ensuite initié une démarche de classement et à
l’issue des différents échanges, il s’avère que sur les 134
secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis
1968, 54 secteurs pavés ont été retenus étant donné leur bon
état.

Dans ces 54 secteurs pavés est inclus le pavé du Pont Thibault
situé sur Ennevelin.

A ce stade, la préfecture demande donc au conseil municipal
d’Ennevelin son avis sur l’instauration d’une servitude d’utilité
publique et son avis, en tant que propriétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal
décide, à l’unanimité, d’émettre un avis favorable à ce
classement, qui ne pourra que garantir la pérennité de ce
pavé, figure emblématique du patrimoine communal et source
d’une animation annuelle appréciée de tous.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 2 septembre
2025

Le Maire, Michel DUPONT

